

MAIRIE DE BRAINS
Loire-Atlantique

N° AGT/2021/014

ARRETE MUNICIPAL

Objet :

Occupation du domaine public
Terrain multisports rue du Bois Joli

Le Maire de la Commune de BRAINS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, relatifs aux pouvoirs de police du maire,

VU la demande présentée par l'association sportive Football Club Basse Loire ainsi que l'Animation Sportive Départementale.

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence de régler l'accès comme l'utilisation du complexe sportif de la commune, SUR PROPOSITION de la Directrice Générales des Services,

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'association sportive Football Club Basse Loire ainsi que l'Animation Sportive Départementale **sont prioritaires** pour l'utilisation du terrain multisports. En dehors des manifestations et de l'utilisation par l'association sportive Football Club Basse Loire ainsi que l'Animation Sportive Départementale, le terrain multisports est autorisé au public.

ARTICLE 2 – L'affichage de l'arrêté sera mis en place par les services de la commune.

ARTICLE 3 – Madame la directrice générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la Mairie de Brains le 13/04/2021

Fait à Brains le 13/04/2021

Le Maire,
Laure BESLIER

